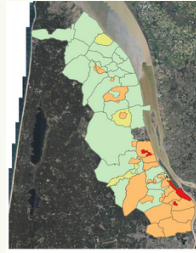




## Dates de traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée 2024

**Cliquez sur la carte pour retrouver zones de traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée**



Dates retenues dans le cas de :

l'utilisation de produits **non autorisés en Agriculture Biologique**

Classement des communes en nombre de traitements obligatoires	<b>3 Traitements</b>	<b>2 + 1/0 Traitements (piégeage)</b>	<b>2 traitements</b>	<b>1+1/0 Traitements (piégeage)</b>	<b>1 Traitement</b>
T1 Larvicide	<b>Du 3 au 9 juin</b>	<b>Du 3 au 9 juin</b>	<b>Du 3 au 16 juin</b>	<b>Du 3 au 16 juin</b>	<b>Du 3 au 16 juin</b>
T2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 17 au 23 juin	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 17 au 23 juin	PAS DE T2	PAS DE T2	PAS DE T2
T3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte	PAS DE T3

**Respectez la listes de produits homologués.**

**La lecture de l'étiquette des produits que vous utilisez est importante.**

**Attention à la compatibilité produits lors de vos mélanges.  
Attention aux mélanges interdits par exemple les IBS et pyréthriinoïdes**